

La souveraineté européenne et la souveraineté nationale
Conférence organisée par la Fondation Otto de Habsbourg et la Fondation
Prospective et Innovation

Le 9 Décembre 2020

La place de la Hongrie et de la France dans les chaînes de valeurs économiques européennes
et mondiales

Remarques de M. János Martonyi

Bonjour tout le monde, Monsieur Premier Ministre, chères Amis, Madame l'Ambassadeur, cher Pascale! C'est la deuxième fois que nous avons un dialogue, une discussion franche, informelle avec des amis sur ces sujets.

Alors, les grands principes ont été déjà énoncés ce matin, je pense. Je voudrais aborder seulement quelques questions en bref. Peut-être aussi quelques principes plutôt élémentaires. Parce que moi, je vois certains malentendus, même certaines confusions parfois en ce qui concerne le sens de certains concepts, particulièrement le concept de la souveraineté. Deux ou trois mots donc, sur la souveraineté. D'abord, la souveraineté est par nature illimitée. C'est la nature essentielle du concept. C'est aussi l'origine du concept. Comme concept juridique ou théorique, la souveraineté ne peut être qu'illimitée. En principe et en théorie. Par contre, en réalité, dans la pratique internationale la souveraineté est toujours limitée. Limitée par les contraintes intérieures et extérieures, par le droit international, que ce soit le droit des traités ou le droit coutumier. En même temps, la souveraineté dans un sens du droit international est un attribut existentiel et indispensable de l'État. Inversement, c'est uniquement l'État qui peut être souverain. Par conséquent, l'Union Européenne ne peut pas être souveraine, tout simplement parce que l'Union Européenne n'est pas un État. L'Union Européenne peut avoir une autonomie, et le droit de l'Union peut avoir une autonomie, un concept très cher, comme nous le savons pour la Cour de Justice. L'Union Européenne peut aussi avoir une certaine autonomie stratégique dans un sens économique et géopolitique. Voilà un autre concept, celui de l'autonomie stratégique, qui mériterait d'être discuté et approfondi. Mais l'Union Européenne ne peut pas être souveraine, parce que la souveraineté est un élément indispensable de noyau dur du phénomène de l'État, qui ne peut pas être divisé ou partagé. L'État n'existe pas donc sans être souverain et en même temps, c'est uniquement l'État, qui peut avoir cet attribut juridique exprimant la notion théorique de l'indépendance et du pouvoir illimité. Mais la réalité est très différente. Alors, il y a un large écart entre le concept juridique, historique ou philosophique, d'une part, et la réalité factuelle, d'autre part. D'où viennent des conflits, des dilemmes ou tout simplement les débats actuels. L'État cherche par les moyens les plus divers, parfois pacifiques, parfois moins pacifiques d'étendre le champs d'application réel et factuel du concept de la souveraineté, c'est à dire son pouvoir.

En même temps, les défis mondiaux s'approfondissent, deviennent plus lourds et menaçants, ce qui nécessite le renforcement de la coopération internationale entre les États en théorie souverains sur tous les niveaux et dans les formes les plus diverses. Une coopération plus en plus étroite et par conséquent une interdépendance de plus en plus grande, qui renforce les restrictions de leur souveraineté réelle. Le fossé entre le concept juridique et la réalité devient alors plus profonde et les risques des conflits non seulement entre les États souverains mais aussi entre les différents niveaux du pouvoir publique se multiplient et s'aggravent.

La pandémie actuelle est une des manifestations les plus agressives et dangereuses de ces risques globaux qui menacent toute l'humanité. Les impacts du choc de la pandémie sont encore incertains et imprévisibles, mais ils sont exceptionnels et uniques pour leur profondeur, leur sévérité et leur diversité, en particulier pour le long terme.

Alors, quels sont les impacts plus concrets de point de vue de la mondialisation ? D'abord trois choses : trois phénomènes générales qui caractérisent cette situation de crise déclenchée par la pandémie.

Premièrement, le rôle des pouvoirs publiques est devenu beaucoup plus important, y compris – et surtout – des pouvoirs de l'État, de l'État souverain. Le rôle et aussi la responsabilité du pouvoir publique augmente sur tous les niveaux, international et national, y compris le pouvoir régional et même local. Quand la peste arrive, on ferme la porte, que ce soit la porte des châteaux de l'époque ou la porte de nos maisons d'aujourd'hui. Mais c'est l'État souverain, qui a les moyens les plus efficaces, c'est l'État, qui doit avoir, par sa nature même, un territoire bien défini et encerclé par les frontières, c'est l'État qui a la responsabilité de protéger son territoire et sa population et de défendre et garder ses frontières. Territoires et frontières, dont nous avons pensé il n'y a pas très longtemps, qu'ils ont déjà perdu leur importance et c'est sur le choc de certains développements récents, que nous avons appris et compris la vérité d'une réalité contraire. Voilà le deuxième phénomène général caractérisant la crise déclenchée par la pandémie, qui est l'augmentation de l'importance du territoire.

La troisième caractéristique des changements générales déclenchées par la pandémie – étroitement liée au phénomène de l'augmentation de l'importance des pouvoirs publiques et celle du territoire –, c'est la centralité prédominante de la question de la sécurité, individuelle et collective. La sécurité devient plus importante que n'importe quels autres intérêts, les intérêts financiers, les intérêts économiques ou même politiques. C'est donc la sécurité qui est le facteur prédominant pour les pouvoirs publics et aussi pour les gens, qu'ils sont gouvernés par et votent pour ces pouvoirs publics. Ces trois facteurs, c'est à dire, les pouvoirs publics, le territoire et la sécurité sont étroitement entrelacés et c'est toujours la crise profonde de la pandémie qui est à l'origine de l'accroissance de leur importance. Par conséquent, il n'existe pas un conflit ou bien une contradiction entre la nécessité accrue de la coopération internationale, d'une part, et le concept de la souveraineté, d'autre part. Parce que la souveraineté telle quelle, demande toujours la coopération. Ce sont les États souverains qui sont en mesure d'améliorer, d'augmenter et de renforcer les actions

communes ou coordonnées sur le plan international dans les domaines différents, en particulier la santé publique, la sécurité intérieure et extérieure, ainsi que le commerce international.

En ce qui concerne les effets de la pandémie sur la mondialisation, il faut d'abord faire une distinction entre la mondialisation des choses et la mondialisation virtuelle. Tandis que la décentralisation excessive des chaînes de production industrielle cesse d'augmenter et commence à se réduire sensiblement, ce qui entraîne le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement et par conséquent la réduction progressive du volume du commerce international des marchandises, le trafic des données et par conséquent le mouvement des idées de toute sorte porté par le commerce des données s'accroît rapidement. Les produits et toutes les choses physiques qui sont nécessaires pour leurs productions circulent moins, tandis que tout ce qui n'existe que virtuellement se répand à une vitesse jamais connue, un processus également poussé par la digitalisation et l'intelligence artificielle.

La mondialisation des choses se trouve en retraite, mais reste avec nous. Le commerce mondial en marchandises recule, ainsi que le commerce en service et le volume globale des investissements internationaux. Les chaînes d'approvisionnements se raccourcissent et reculent, essentiellement pour trois raisons, la relocation de certaines productions (en priorité celles, qui sont indispensables dans les situations de crise pour la sécurité nationale), la diversification des sources d'acquisition des matières de base, des demi-produits et des pièces de rechange nécessaires pour la production locale et le renforcement du stockage pour réduire les risques découlant des livraisons à temps dans les situations de crise. Ces trois facteurs, la relocation, la diversification des sources et le stockage, tous aboutissent à la réduction de la mondialisation des choses exprimées premièrement par le volume des mouvements internationaux des marchandises, des services et des capitaux.

La modération du commerce international par rapport à la croissance du PNB mondial et le recul dans le mouvement international des marchandises sont les processus, qui ont déjà commencé il y a plusieurs années pour des raisons bien connues (développement technologique, la prise en compte croissante des aspects de la politique de sécurité, le protectionnisme etc.). C'est le choc de la pandémie, qui a largement accéléré ce processus déjà en cours. La crise de la pandémie, comme les crises en général, n'a pas tout changé et elle n'a pas supprimé la mondialisation non plus – comme certains l'ont prévu - mais produisait une accélération - ou ralentissement – de certains processus, comme la perte du poids du commerce international, surtout celui des marchandises. En toute état de cause, la mondialisation reste ici, après une transformation et restructuration importante. Le commerce mondial devra être et sera gardé – et nous espérons mieux réglementé - dans l'intérêt universel non seulement de l'économie mondiale, mais aussi de l'humanité tout court.

En même temps, il est évident qu'il faut renforcer la résilience économique, ce qui nécessite la mise en place accélérée des actions visant à modérer certains mouvements internationaux

et par cela, la mondialisation des choses. Le renforcement de la résilience est le facteur fondamental du renforcement de la sécurité des États. Voilà, la conséquence essentielle de la crise : la sécurité collective, notamment la sécurité des États devient le facteur central et la considération prédominante dans tous les domaines – y compris les domaines économiques, financières ou commerciales – de l'action politique des États souverains.

Les effets de la crise sont très différents et variables, mais ce qui est absolument sûr, c'est que le monde change et il change rapidement. Les effets de la pandémie auront des impacts très différents et inégales, ils augmenteront donc des inégalités existantes dans tous les domaines. Ceux qui sont en mesure de s'adapter plus vite, plus rapidement, plus efficacement que les autres seront les gagnants. Ceux qui ne le font pas seront les perdants. Il est encore prématuré de tirer des conclusions définitives concernant les conséquences de la pandémie économiques et géopolitiques, mais la capacité d'adaptation et la rapidité de l'action seront certainement des facteurs déterminant de l'avenir, notamment de la compétition entre les États.

Pour l'Union Européenne il faut que les travaux qui ont été déjà commencés auparavant, ou avant le choc, soient accélérés et approfondis. L'Europe devrait maintenant faire la démonstration de sa capacité de s'adapter même peut être plus vite que les autres. Et c'est le même principe, qui s'applique pour les États membres, qui oui, souverains, mais doivent être capables d'agir en commun surtout dans les situations d'urgence. En même temps, on peut espérer que l'Union et ses États membres seront également capables de se renouveler et se renforcer, surtout dans le domaine de la technologie et la démographie, c'est à dire dans les deux domaines cruciaux, en fin de compte liés à la culture dans le sens le plus large – et dans un sens plus profond – l'identité européenne. La technologie et aussi la démographie sont les deux défis, où nous avons perdu déjà beaucoup de poids. Il faut donc renforcer la dimension culturelle de l'intégration européenne, en bref, l'identité européenne.